



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 19 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme HOLGADO, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

M. GEDON à Mme SARRAUTE, M. GABARD à M. CARREAU, Mme LANDAIS à M. BODIN, M. MONMARCHON à M. RIMARK, M. CAVALEIRO à Mme QUERAL

### **Etaient excusés:**

Mme DUBOURG, M. INOCENCIO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

### **16 – MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA CCB POUR REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Les communes membres de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) ont transféré la compétence optionnelle de la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

A ce titre, et ce depuis 2003, la CCB a mené une politique d'investissement consistant à construire des équipements multisports de type « city stade ».

Il s'agit d'offrir à chacun la possibilité de pouvoir jouer notamment au football, basket-ball ou encore hand-ball dans un espace clos et sécurisé.

Le choix de la CCB, pour l'implantation d'une structure, pour l'année 2016, s'est porté sur la ville de Blaye.

Après une analyse de différents lieux, l'aire de jeux du Gymnase Titou Vallaeys, sis rue du Docteur Boutin, s'est révélé la plus pertinente :

- proximité avec les établissements scolaires et le Point rencontre information jeunesse (PRIJ),
- un espace vaste, au cœur de la ville mais tout en étant éloigné des habitations
- l'existence d'une structure.

Sur les 6 terrains existants sur la parcelle, le « city stade » occuperait celui situé le plus proche de l'entrée.

Afin de permettre cette réalisation, il convient de mettre à disposition, à titre gratuit, ce terrain, issu de la parcelle cadastrée AN 241 pour une surface de 729m<sup>2</sup> entre la commune de Blaye et la CCB.

En conséquence, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission n° 5 (Sport-Associations Sportives-Jeunesse-Gestion des Bâtiments et Infrastructures Sportifs et Associatifs) doit se réunir le 21 octobre 2016 pour émettre un avis.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 27/10/16  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20161025-39251-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK

